

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 32 (1961)

Heft: 2

Rubrik: Annexes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNEXES

Requête pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer dans le Jura bernois pour la période du 28 mai 1961 au 26 mai 1962

A la Direction cantonale des chemins de fer

B e r n e

par les bons soins de la Préfecture de Delémont.

Monsieur le Directeur,

Comme de coutume, nous nous permettons de vous présenter quelques observations et vœux d'ordre général avant d'aborder le détail du projet d'horaire du 29 décembre 1960.

A. GÉNÉRALITÉS

Le projet qui nous est soumis ne comporte que peu de modifications par rapport à l'horaire actuel. Nous constatons que l'absence de la double voie entre Aesch et Delémont est toujours préjudiciable à la bonne marche des trains en général, et des trains directs tout spécialement dont les temps de parcours restent inférieurs à la normale. De même les obligations de croisement entre Choindez et Moutier sont la cause de nombreux retards. Nous espérons vivement que notre revendication, vieille de nombreuses années, concernant l'établissement de la double voie entre Aesch et Delémont, ainsi qu'entre Choindez et Moutier verra prochainement sa réalisation.

Un autre souci majeur de notre association est l'amélioration de l'horaire dans la vallée de Tavannes, où les réductions du temps de travail dans les usines nécessitent une adaptation de l'horaire aux besoins du monde ouvrier.

B. TRAINS DIRECTS INTERNATIONAUX

- 1) 235/234 Nous demandons que cette paire de trains, qui assurent un trafic international, reprenne sa dénomination « Ambassadeur ». Dans le pays on lui donne encore toujours ce nom.
Nous renouvelons une revendication déjà ancienne en demandant l'introduction de voitures directes Paris-Berne-Paris par ce couple de trains. Il s'agit d'une excellente relation et les battements de 9 et de 10 minutes à Belfort permettent dans cette dernière gare les manœuvres nécessaires. La fréquentation de ces trains s'en ressentira avantageusement. C'est pour le moment la meilleure relation entre Berne et Paris.

acier

de renommée mondiale

NOTZ

Sandvik

Aacier en bandes, fil
acier, pour l'indus-
trie horlogère

Avesta

Aacier Inoxydable
pour boîtes de mon-
tres

Coromant

Burins de décolle-
tages en métal dur

1031

Prévenir vaut mieux que guérir...

Adhérer à

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie créée par l'ADIJ

c'est prévenir les mille conséquences de la maladie

L'administration de la Jurassienne se fera un plaisir de vous renseigner
sur les multiples possibilités d'assurance de la caisse

Présidence :

Delémont, avenue de la Gare 46
Tél. (066) 2 15 13

Administration :

Cortébert
Tél. (032) 9 70 73

1037



Une énergie thermique de choix



Les Usines à gaz jurassiennes de

**Biénné
Delémont
Granges
Moutier
Porrentruy
Saint-Imier
Tavannes**

Rapide, souple, propre,
le gaz demeure
l'énergie idéale de l'avenir

- 2) 307-
231/240 Nous rendons attentif à la mauvaise marche de ces directs, surtout dans le sens Interlaken-Paris. Leur lenteur est préjudiciable à leur utilisation.

C. TRAINS DIRECTS

- 3) **Généralités**

Nous demandons le rétablissement des compositions directes Berne-Bienne-La Chaux-de-Fonds, telles qu'elles existaient avant la mise en service de la Flèche du Jura. Il nous paraît naturel que les deux métropoles horlogères, La Chaux-de-Fonds et Bienne, soient reliées à Berne par des trains directs les desservant toutes les deux.

- 4) 224 **Bâle dép. 20.40 — Delémont — Bienne arr. 21.59**

Nous demandons une meilleure marche de ce train. Les battements de 6' à Delémont, de 14' à Bienne (124) en alourdissent la marche.

D. TRAINS OMNIBUS

Cadre 36 : Delémont — Delle

- 5) 1704 B **Delémont dép. 06.11 — Porrentruy arr. 06.46**

Nous renouvelons notre requête concernant ce train d'écoliers, soit sa mise à l'horaire et la suppression de l'indemnité à payer par l'Ecole cantonale de Porrentruy. Nous apprenons qu'il est utilisé aussi par un assez grand nombre d'autres abonnés (une cinquantaine) et qu'il sert ainsi l'économie générale de la région. Nous insistons encore une fois sur l'importance de cette revendication. D'autre part ce train pourrait être retardé de 15' pour les besoins de l'Ecole cantonale et certainement aussi pour les autres abonnés qui l'utilisent entre Delémont et Glovelier.

- 6) 1716 **Delémont dép. 12.14 — Porrentruy arr. 13.14 les jours ouvrables**

Nous demandons la suppression de l'arrêt de 20' à Saint-Ursanne, à condition que le service des abonnés Saint-Ursanne-Porrentruy soit assuré d'une autre manière.

- 7) 1725 **Porrentruy dép. 16.12 — Delémont arr. 16.42 les jours ouvrables**

Nous demandons la marche de ce train aussi le dimanche. Il assure de trop bonnes correspondances à Delémont, pour Berne et pour Lausanne, pour n'en pas faire profiter les voyageurs qui restent fidèles aux chemins de fer.

Cadre 38 : Bienne — La Chaux-de-Fonds

8) 1805

Bienne dép. 12.41 — La Chaux-de-Fonds arr. 13.47

L'arrêt à La Heutte, les jours ouvrables, rendrait service aux abonnés qui pourraient rentrer à la maison pour le repas de midi. Nous renouvelons cette demande.

9) 444 E

La Chaux-de-Fonds dép. 16.07 — Bienne arr. 16.58

Nous demandons encore une fois la transformation de ce train en omnibus entre La Chaux-de-Fonds et Sonceboz pour le service des écoliers. Il était omnibus autrefois.

Cadre 39 : Delémont — Sonceboz — Bienne

10)

Tavannes — Moutier arr. vers 06.35-06.40

Nous demandons la mise en marche d'un nouveau train d'abonnés, vu le grand nombre d'ouvriers de la Vallée de Tavannes travaillant à Moutier. Le 1741 doit subsister dans sa marche actuelle, il ne peut être question de l'avancer. (Voir notre rapport spécial sur les trains d'abonnés entre Delémont et Sonceboz).

11) 1749

Sonceboz dép. 11.43 — Moutier arr. 12.24

Ce train met 17' de Malleray à Moutier. Nous demandons qu'il soit accéléré dès Malleray sans modifier l'heure du passage dans cette station.

12) 1761

Sonceboz dép. 13.57 — Reconvilier arr. 14.12

Marche jusqu'à Malleray-Bévilard, qui est devenu un centre industriel important.

13) 5763

Moutier dép. 18.16 — Delémont arr. 18.38

Ouverture de ce train au service des voyageurs dès Malleray-Bévilard avec dép. à 17.45 pour améliorer les conditions de retour des ouvriers. Le 1767 convient parfaitement pour les abonnés travaillant à Tavannes : il serait remplacé avantageusement par le 5763 pour ceux qui travaillent à Malleray et à Bévilard ; la réduction de l'horaire de travail dans les usines augmentera encore le temps d'attente de ces derniers dans les gares. L'écoulement de la charge PV à Court pourrait être assuré par les 5770/1769 au lieu du 5763.

Si cette revendication ne pouvait être satisfaita, nous demandons l'introduction d'un nouveau train d'abonnés Tavannes dép. vers 17.35 — Moutier arr. vers 18.10 avec correspondance sur le 5763. (Voir notre rapport spécial).

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc	(G. Suter)
	Moderne et confortable	(032) 5 25 51
Biènne	Hôtel Seeland	(A. Flückiger)
	Entièrement rénové — Confort	(032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive	(L. Gatherat)
	Salles pour sociétés — Confort	(066) 7 56 63
Moutier	Hôtel Suisse	(Famille Brioschi-Bassi)
	Rénové, grandes salles	(032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau	(William Cœudevez)
	Neuf — Confort, salles	(038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon	(S. Jermann)
	Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6 14 99
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc	(C. Sigrist)
	Rénové, confort, salles	(066) 6 11 41
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf	(Jos. Noirjean)
1036	Rénové, sa cuisine, sa cave	(066) 5 31 49

SEVA

133/8

Un plan extraordinaire!

Davantage de lots –
davantage de chances!

1 x 100'000
10 x 10'000
25 x 1'000

etc. etc.

Tirage 28 février

mardi prochain

1039

- 14) 1769 **Sonceboz dép. 18.36 — Moutier arr. 19.15**
 Etablir la correspondance de ce train à Moutier sur le direct 237 (dép. 19.11) pour Delémont et sur le 33 (dép. 19.14) pour Soleure ; en plus de ces deux correspondances on réalisera une excellente relation en fin de journée pour Porrentruy.
- 15) 1827/1771 **Bielle dép. 19.34 — Sonceboz 19.56/20.06 — Delémont arr. 21.05**
 Le battement de 10' à Sonceboz est pénible. Il faudrait le raccourcir. Il y en a d'autres d'ailleurs qui sont aussi inutiles. En plaçant les trains de et pour la Vallée de Tavannes sur la voie 1 on pourrait améliorer sensiblement les conditions de marche de ces trains.
- 16) 1773 **Bielle dép. 21.01 — Malleray-Bévilard arr. 21.31**
 Marche jusqu'à Court, voire même jusqu'à Moutier ; ce train du soir est très apprécié de la population de la Vallée de Tavannes
- 17) 5742 **Delémont dép. 05.02 — Sonceboz arr. 05.57**
 Arrêts à Sorvilier et à Pontenet.
- 18) 5752 **Roches dép. 12.57 — Malleray arr. 13.25**
 Ouverture au service des voyageurs entre Roches et Malleray et mise à l'horaire. Ce train rendrait de grands services aux abonnés.
- 19) 1744 **Delémont dép. 06.47 — Sonceboz arr. 07.47 le dimanche en été**
 Marche le dimanche toute l'année, à cause de ses bonnes correspondances à Bielle.
- 20) 1752 **Delémont dép. 09.20 — Sonceboz arr. 10.22 les jours ouvrables et en hiver aussi le dimanche**
 Tous les jours, toute l'année, comme distributeur du 208 dès Moutier.
- 21) 1768 **Delémont dép. 17.26 — Sonceboz arr. 18.23**
 Avancement de ce train au maximum, sans rompre à Delémont la correspondance de Bâle, pour améliorer le service des abonnés (voir notre rapport spécial) et assainir la marche du 1767 au départ de Tavannes en direction de Moutier.
- Cadre 40 : Bielle — Berne**
 22) Introduction d'un direct Bielle dép. vers 15.40 - Berne.

Nous recommandons les présentes revendications à votre bienveillante attention. La plupart d'entre elles ont pour but d'améliorer le sort des ouvriers qui travaillent en dehors du lieu de leur domicile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Au nom de l'Association pour la défense des intérêts du Jura :

Le président de la Commission des horaires : Le président : Le secrétaire :

Frédéric REUSSER René STEINER Henri-Louis FAVRE

Rapport spécial sur les trains d'abonnés entre Delémont et Sonceboz

pour une adaptation de l'horaire des trains d'abonnés aux conditions actuelles du travail dans les usines

Les bases de la présente étude ont été tirées des réponses de 11 entreprises industrielles sur les 23 qui ont été consultées, soit :

Localité	Entreprises	Nombre d'abonnés domiciliés en aval	Nombre d'abonnés domiciliés en amont
Moutier	4	78	77
Court	1	24	21
Malleray-Bévilard	2	61	75
Reconvilier	3	36	37
Tavannes	1	11	5
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	11	210	215

On constate que le nombre des abonnés touchés par l'enquête est sensiblement le même pour les deux sens du trafic.

Les temps de travail sont généralement de 9 h. pour les ouvriers, du lundi au vendredi, et de 8 h. 25 à 9 h. pour les employés. A Court, la durée du travail est plus longue du lundi au jeudi et plus courte le vendredi ; cela est probablement dû aux conditions de l'horaire actuel des trains.

L'arrêt de midi est généralement de 1 h. 30, mais certaines entreprises le raccourciraient s'il le fallait.

La durée du trajet gare-usine varie de 5' à 25' dans un sens, selon les entreprises.

Les temps totaux nécessaires entre l'arrivée et le départ des abonnés sont :

	Minimum	Maximum
à Moutier	10 h. 30	11 h. 20
à Court	10 h. 50	11 h.
à Malleray-Bévilard	10 h. 55	11 h. 20
à Reconvilier	10 h. 40	11 h.
à Tavannes	10 h. 40	11 h.

Vallée de Tavannes

Pour l'étude de l'horaire, Reconvilier et Tavannes peuvent être considérés comme un tout, la différence de temps entre l'arrivée et le départ des trains dans ces deux stations étant minime.

L'horaire des trains du matin convient en général. Les stations aux deux extrémités de la Vallée, soit Court et Tavannes, sont bien desservies par les trains d'abonnés 1744 et 1741 arr. à Court à 6.57 et à 6.58 ; 1742 et 1741 arr. à Tavannes à 6.38 et 6.34.

Malleray-Bévilard l'est moins bien avec un décalage de 18' entre l'arrivée du 1744 (arr. 7.07) et celle du 1741 (arr. 6.49). Mais cet inconvénient peut difficilement être corrigé à cause des écoliers externes de l'Ecole secondaire de Malleray. Il serait préjudiciable en outre à Court et à Tavannes.

L'horaire des trains du soir par contre doit être amélioré. Un train d'abonnés de Tavannes dép. vers 17.30, passant à Malleray vers 17.45 et à Court vers 18.00 est nécessaire.

Le train 1768 quitterait Delémont vers 17.20, passerait à Court vers 17.48, à Malleray-Bévilard vers 17.55 et à Tavannes vers 18.10

Le temps à disposition des abonnés pour le travail, l'arrêt de midi et le trajet gare-usine et retour serait ainsi de

10 h. 50 — 11 h. 03	à Court
10 h. 38 — 11 h. 06	à Malleray-Bévilard
11 h. 03 — 11 h. 20	à Reconvilier
10 h. 52 — 11 h. 36	à Tavannes

soit de 10 h. 38 au moins et de 11 h. 36 au plus, ce qui fait tout de même un écart de 58'.

L'horaire des trains d'abonnés se présenterait ainsi :

	Abonnés d'aval		Abonnés d'amont	
	arr.	dép.	arr.	dép.
Court	1744/6.57	1767/18.00	1741/6.58	1768/17.48
	11 h. 03			10 h. 50
Malleray-Bévilard	1744/7.07	1767/17.45	1741/6.49	1768/17.55
	10 h. 38			11 h. 06
Reconvilier	1742/6.34	1767/17.37	1741/6.42	1768/18.02
	11 h. 03			11 h. 20
Tavannes	1742/6.38	1767/17.30	1741/6.34	1768/18.10
	10 h. 52			11 h. 36

Dans l'établissement de cet horaire fictif il n'a été tenu compte que de la nécessité de maintenir la correspondance à Delémont du 1934 de Bâle sur le 1768 pour Sonceboz. D'autres facteurs (correspondances et croisements) n'ont pas été pris en considération.

Moutier

Les abonnés domiciliés en aval disposent des trains

Aller	Retour	Temps en tout
1744/6.40	— 217/17.30	10 h. 50
1744/6.40	— 1935/17.53	11 h. 13
1744/6.40	— 5763/18.16	11 h. 36

Les abonnés domiciliés en amont disposent des trains

1741/7.07	— 1768/17.46	10 h. 39
	(avancé 17.41)	10 h. 34)
1741/7.07	— 1770/19.16	12 h. 09

L'horaire actuel est particulièrement défavorable pour les abonnés de la Vallée de Tavannes travaillant à Moutier. Pour améliorer leurs conditions de travail il y a deux possibilités :

- Créer un nouveau train qui les amène à Moutier vers 6.40 le matin, et dans ce cas ils pourront tous rentrer par le 1768 à 17.46, même s'il est avancé de 5' ; ou bien
- créer un nouveau train le soir, départ vers 18.30.

La première solution serait de beaucoup la meilleure des deux.

Propositions :

1. Ouverture du 5763 aux abonnés dès Malleray.
2. Avancement du 1768 Delémont-Sonceboz de 5' au moins.
3. Mettre en marche un nouveau train d'abonnés Tavannes-Moutier, arrivée à Moutier vers 6 h. 30.

L'étude ne touche pas le problème des courses de midi. Il importe d'abord de régler au mieux les conditions d'arrivée du matin et de départ du soir, en cherchant à faire perdre le moins de temps possible aux abonnés.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtefary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvillier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 33 04 ou 4 34 06 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 27 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.